



**ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA VILLE DE
WILTZ
RÈGLEMENT TEMPORAIRE DE CIRCULATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS**

Séance du 13 juin 2025

Présents: Mme Carole Weigel, bourgmestre, Mme Chantal Kauffmann, M. Amel Cosic, échevins.
Mme. Francine Hahn, secrétaire

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation du 10 juillet 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre à l'occasion des travaux de raccordement, toutes les mesures garantissant le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique;

Décide à l'unanimité des voix de modifier le règlement de circulation communal du 10 juillet 2017 comme suit:

Numéro : 20250612_EVDA

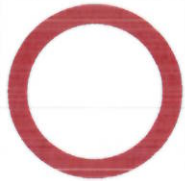
Date de vote au collège échevinal : 13/06/2025

Date début : 17/06/2025

Date fin : 19/06/2025

Art. 1^{er}.

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant la **rue des Charretiers à Wiltz (Wooltz)** est complétée par la disposition suivante:

Article	Libellé	Situation	Signal
2/2/1	Circulation interdite dans les deux sens	- A la hauteur de la maison 27	

Art. 2.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Wiltz, le 13 juin 2025

La Bourgmestre,

La Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent règlement a été publié et affiché en date de ce jour dans les formes prévues par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Wiltz, le 13 juin 2025

La Bourgmestre,

La Secrétaire,